

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale
de l'Ain.**

Intitulé long de la fonction	Conseiller départemental de prévention en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
Intitulé court de la fonction	Conseiller départemental de prévention
Lieu d'exercice	Lieu de rattachement : DSDEN de l'Ain à Bourg-en-Bresse. Dans le cadre des missions, déplacements sur l'ensemble du département, et ponctuellement au rectorat de l'académie de Lyon.
Quotité de service	Mission à mi-temps
Domaines d'intervention	La mission de <u>conseiller de prévention départemental</u> : Cette mission s'inscrit dans le cadre défini par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique. Le conseiller départemental de prévention est placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et est un collaborateur direct du secrétaire général. Le conseiller départemental de prévention assiste et conseille l'IA-DASEN dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail au sein du département dans le respect des législations et réglementations en vigueur. Pour l'exercice de ses missions, qui s'exercent en réseau (secrétaire général, chargée d'études du secrétaire général, chargée de mission PPMS, ISST et AP), il bénéficie d'un accompagnement renforcé lors de la prise de poste. Ses missions : • Participer à la mise en œuvre de la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels ; • Coordonner le réseau des assistants de prévention du département de l'Ain ; • Piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels et accompagner à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ; • Accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en lien avec la chargée de mission PPMS ; • Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département ; • Participer à la formation initiale et continue des assistants de prévention départementaux et des directeurs d'école ; • Participer aux travaux et aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail (FS SSCT) et des groupes de travail de la FS SSCT ; • Veiller à la mise en œuvre et à la tenue des registres de santé de sécurité au travail dans les écoles, les établissements et les services ; • Assurer la veille réglementaire et diffuser l'information auprès des personnels intéressés, notamment inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs d'école et chefs d'établissement. L'activité de conseiller de prévention comporte une participation à la réflexion sur les politiques et dispositifs publics déployés par le DASEN de l'Ain. Le conseiller est le référent sur les domaines d'intervention, il participe activement à l'élaboration des projets et assume une fonction de représentation institutionnelle.
Environnement professionnel	Services de la DSDEN - Chefs d'établissement - Représentants de la F3S-CT - Représentants des collectivités territoriales - inspecteur hygiène, santé et sécurité au travail, assistants de prévention.
Compétences attendues	Le poste implique une disponibilité, loyauté, confidentialité et solidarité des décisions, une maîtrise des outils numériques de communication et de bureautique.
Modalités de recrutement	Adresser simultanément une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le [délai de 15 jours à compter de la publication au BIR] à l'attention de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, courriel : ce.ia01-cab@ac-lyon.fr Les candidats retenus sur dossier seront conviés à un entretien de recrutement à la DSDEN de l'Ain.
Poste à pourvoir	Date : 01/09/2026
Conditions d'exercice	Sauf événements exceptionnels, organisation du mi-temps sur une base hebdomadaire fixe. La mission de conseiller de prévention peut être combinée avec celle de CT EPS 2 nd degré (également à mi-temps).